



PROCÈS-VERBAL N° 02 « Fafa »

Saison 2022-2023

COMMISSION RÉGIONALE Fafa - PV 2

Réunion du :	04/10/2022
À :	14h à la Ligue Centre Val de Loire
Présidence :	M. Jean Paul MARCHAL
Présents :	MM DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45), Guy MALBRAND et Alain DESOEUVRES
Excusé :	MM. Jean-Claude CLOUVET (18), Jean Claude BAYARRI (28)
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative

☆☆☆☆☆☆☆☆

Relevé de la GESTION Fafa vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS



TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CDTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur **STADIUM** pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Informations

Pour la saison 2022/2023, le montant de l'enveloppe **équipement** attribuée est de 384000,00 € et l'enveloppe **transport** 2022/2023 est de 68000,00 €.

Les pourcentages et/ ou les montants d'attributions de chaque objet Fafa sont identiques à ceux de la saison précédente.

A ce jour : 7 dossiers ont été vérifiés mais 6 sont incomplets.

1 dossier transport est en cours de validation à la LFA.

39 dossiers acceptés par la LFA sont en attente de clôture dans les mois à venir.

Principaux éléments manquants :

Avis Préalable de la CDTIS et de la validation de la CRTIS (attention à bien remplir le bon NNI, à apposer les signatures et à fournir et joindre tous les documents demandés à l'AP).
Attendre les résultats ou la validation de la CRTIS pour les AP avant de soumettre les dossiers dans l'appliquatif FAFA.

- ✓ Plans anciens non fournis et les nouveaux sont non cotés et, ou, il manque les futures dimensions.
- ✓ Devis sans les éléments descriptifs ou financiers et les procédures entières pour les éclairages sont obligatoires.
- ✓ Devis incomplets (transport pour les options, ces dernières ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention).
- ✓ Délibération sans en- tête club ou mairie, signature, date, cachet, demande FAFA et plan financier.
- ✓ Les photos par vues aériennes ne sont pas conseillées (prendre plan papier et ou appareil photo).
- ✓ Le document de déclaration d'achèvement de travaux non signé par le Maire (obligatoire).
- ✓ Les conventions manquent et sont remises complètes très tardivement ce qui empêche les paiements aux mairies.

RAPPEL

- ✓ Tous les dossiers ne doivent être soumis qu'une fois complets et vérifiés par les Districts.
- ✓ Les dossiers transport uniquement sont à soumettre par les clubs après vérification et validation par le District.
- ✓ Tous les autres dossiers doivent être soumis dans l'appliquatif FAFA par les Districts et non par les clubs.
- ✓ Les dossiers complets, après consultation de la commission des Présidents de La Ligue sont présentés au CD Ligue pour validation par ordre de date de dossiers complets et non par date de dossiers soumis.
- ✓ Tous documents ou mails concernant les FAFA doivent être adressés conjointement à Cindie et Jean Paul.

Les Districts du Cher, de l'Indre et du Loir et Cher appliquent les nouvelles procédures et soumettent des dossiers complets.

DISTRICT DU CHER

Pas de dossier

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

Le dossier transport d'**EPERNON** est à la LFA pour validation.

Le dossier de **CHATEAUNEUF EN THIMERAIS** est incomplet depuis le 01/03/2022.

Le dossier du **SIVOM DE DAMMARIE BOIS GUESLIN** est incomplet depuis le 07/04/2022

DISTRICT DE L'INDRE

Pas de dossier.

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

Le dossier de **CHATEAU RENAULT** est incomplet depuis le 04/01/2022.

Pour rappel : **SAVIGNE SUR LATHAN**, la date d'échéance du dossier est le 23//06/2022 et malgré de nombreuses demandes de documents, il sera clôturé par la LFA bien que ce soit du ressort du District.

DISTRICT DU LOIR ET CHER

Le dossier transport **SALBRIS** est incomplet depuis le 17/12/2022.

DISTRICT DU LOIRET

Le dossier de **CHATEAUNEUF SUR LOIRE** est incomplet depuis 11/03/2022.

Le dossier de **SAINT JEAN DE BRAYE** est complet et en attente de validation par le prochain CD de Ligue.

Prochaine réunion le 6 décembre 2022

Date limite de dépôt des dossiers : 15 novembre 2022 (pour les avis préalables)

**Le Référent FAFA
Ligue Centre Val de Loire**

Jean Paul Marchal



Le Secrétaire de séance

Guy Malbrand

